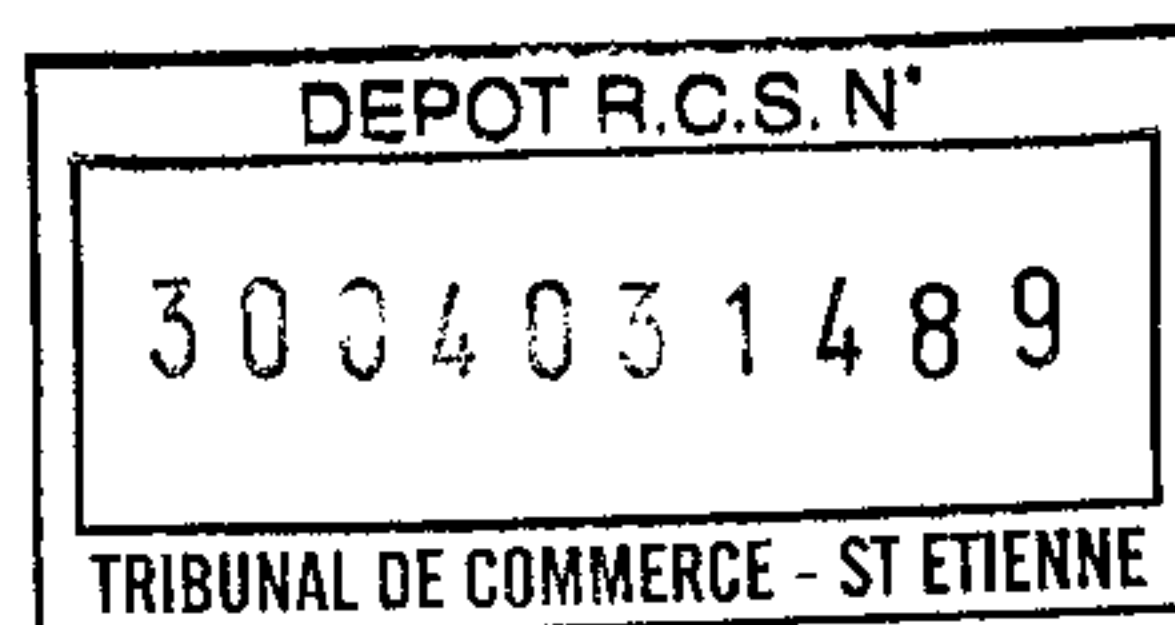


EXEMPLAIRE
GREFFE

ROFORGE
Société anonyme au capital de 160 000 €
Parc d'Activités de Stelytec
42400 SAINT-CHAMOND
SIRET 303 559 942 00014 - APE 291 F

75 B 153.



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2003

RENÉ EYRAUD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale
de Lyon

« La Porte du Forez »
26 avenue de Verdun
42000 SAINT-ETIENNE

ROFORGE
Société Anonyme

Parc d'Activités de Stelytec
42400 SAINT-CHAMOND

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ROFORGE SOCIETE ANONYME
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2003

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des actionnaires de la société anonyme ROFORGE en date du 1^{er} avril 2003 et en ma qualité de commissaire aux comptes de ladite société en application des dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Saint-Etienne, le 28 avril 2003

LE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
R. EYRAUD